



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 9 novembre 2017

**Avis sur le dossier de déclaration de projet
valant mise en compatibilité de PLU de
la commune de Crosne**

La direction départementale des territoires présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Crosne, dont l'objectif est la création d'un espace de stationnements (parking) situé en zone urbaine. Dans le PLU opposable, une protection en espaces boisés classés est appliquée sur un square non boisé, situé au-dessus d'un bassin de gestion des eaux pluviales enterré. La levée du classement en espaces boisés classés rendra possible la réalisation du parking. Le dossier mentionne la conservation des arbres présents sur le site.

La CDPENAF émet les avis suivants :

À l'unanimité, la CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
(art. L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF émet un **avis favorable**, sur le projet présenté, **avec les recommandations suivantes** :

La commission recommande la traduction réglementaire de l'objectif de conservation des arbres présents sur le site, par exemple via la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

La commission note la prise en compte de l'obligation en création de place de stationnements à destination des personnes à mobilité réduite, et souhaite qu'elle soit respectée.

À Evry, le **04 DEC. 2017**
Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>